



ASSEMBLEE DES
DIRECTEURS D'IUT



UNION DES
PRESIDENTS D'IUT

Jean-François MAZOIN
Président de l'Assemblée des Directeurs d'IUT

Jean-Paul VIDAL
Président de l'Union des Présidents de Conseils
d'IUT

à

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche
Monsieur le Ministre Laurent WAUQUIEZ
21 rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05

Paris, le 27 septembre 2011

Monsieur le Ministre,

Vous savez que, depuis le passage des universités aux Responsabilités et Compétences Elargies mises en place par la loi Liberté et Responsabilité des Universités, nous sommes extrêmement préoccupés par le positionnement des IUT et de leur réseau dans la nouvelle architecture de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Nous avons été force de propositions durant trois ans au sein du Comité de Suivi, décidé par votre prédécesseur et présidé par le Directeur Général pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle, Monsieur Patrick HETZEL, pour que les IUT soient reconnus et se développent au sein de leur établissement de rattachement, tout en conservant la visibilité nationale de réseau qui fait leur performance. Nous avons ainsi accompagné sans ambiguïté les évolutions proposées par votre ministère. Ces travaux se sont concrétisés par des propositions qui ont été reprises dans les deux circulaires de 2009 et 2010 ainsi que dans l'évolution de Sympa2.

Nous avons sollicité Madame la Ministre Valérie PECRESSE à plusieurs reprises afin que les textes qui régissent les IUT, repris dans la loi LRU, et les circulaires qu'elle a elle-même signées ou soutenues soient respectés.

Force est de constater que les directives, mises en place consécutivement à nos démarches, ne permettent pas d'atteindre cet objectif. Les textes réglementaires (charte de bonne conduite de décembre 2008, contrats d'objectifs et de moyens, circulaire 2009-1008 du 24 mars 2009, instruction codificatrice M9.3, circulaire complémentaire à l'instruction M9.3 2010-0714 du 19 octobre 2010) ne sont pas respectés par la grande majorité des universités ainsi qu'en témoignent notamment les expertises menées au sein de la Commission Consultative Nationale des IUT (budgets propres intégrés et contrats d'objectifs et de moyens), pas plus que les engagements pris devant la Ministre par la CPU de maintenir à minima des moyens des IUT alors que les budgets des universités étaient augmentés.

Les Recteurs ont été missionnés par votre ministère pour faire appliquer ces différents textes et, pourtant, les Universités continuent de les ignorer !

Les nouveaux départements d'IUT correspondants à un très fort besoin local de formations professionnalisantes, sont dans la grande majorité des cas, créés sans aucun moyen humain supplémentaire, contrairement aux engagements de Madame Valérie PECRESSE, alors que beaucoup d'IUT sont déjà largement sous dotés comme le montrent les chiffres donnés dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens qui ont été retournés au ministère en 2009. Ces nouveaux départements n'ont aucune chance de pouvoir fonctionner normalement.

Les maquettes pédagogiques nationales du DUT sont mises à mal par des diminutions sur les budgets ou sur les emplois imposées, sans concertation, par les universités. Les nombres d'heures de formation ne sont plus respectés, et en conséquence, le diplôme perd son caractère national plébiscité par les entreprises, les familles et les jeunes. Il est fort à craindre que les entreprises, constatant cet état de fait, en tirent des conclusions fâcheuses pour l'emploi des diplômés des IUT.

La reconnaissance de l'activité des IUT souffre dans les établissements ou même dans les projets de grands établissements comme on peut le voir dans les projets d'Initiatives d'Excellences.

Enfin, la mutualisation à l'échelle du réseau national devient très difficile parce que les IUT sont de plus en plus pressés de contribuer à l'échelle de l'établissement ou du PRES.

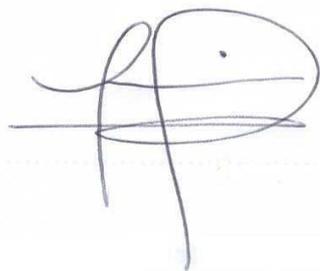
Nous aurons prochainement l'occasion de faire un point plus précis sur la situation des IUT lors de l'Assemblée Générale des Directeurs qui se tiendra à Cachan le 14 octobre 2011.

Dans ce contexte, notre réseau a travaillé de janvier à juin 2011 à l'élaboration de propositions qui permettent de garantir la capacité des IUT à travailler à la fois sur un projet local et national. Nous vous faisons parvenir les documents synthétiques résumant ces propositions.

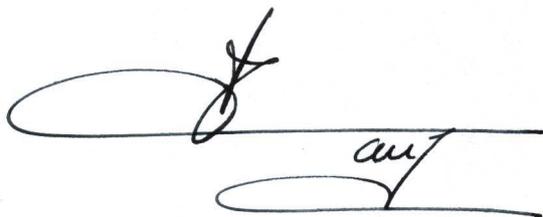
Ce projet a été validé par les Assemblées Générales de l'UNPIUT (17 juin 2011) et de l'ADIUT (23 juin 2011). Ces deux instances ont pris, en outre, des positions très fermes quant à l'avenir des IUT et à la nécessité d'un texte législatif imposant aux universités le respect des textes existants.

Nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer très rapidement afin d'échanger sur nos visions respectives de l'avenir du réseau des IUT et sur les décisions qu'il est impératif de prendre dans les meilleurs délais. Nous nous tenons à la disposition de votre cabinet pour fixer la date de cette rencontre.

Ne doutant pas de votre attachement à l'outil performant d'Enseignement Supérieur et de Recherche que constituent les IUT, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.



Jean-François MAZOIN
Président ADIUT



Jean-Paul VIDAL
Président UNPIUT